

Grande Commission France – Chine
« Accès à la santé »
par M. Pierre LAURENT
Jeudi 16 décembre 2021 à 9h
Salle Clemenceau

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée Populaire Nationale de Chine,
Mes chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Lors de chacune de nos grandes commissions, nous choisissons, au-delà de nos discussions sur nos relations et notre coopération, d'examiner nos systèmes, organisations et législations respectifs dans un domaine en particulier, afin de confronter nos réflexions.

Cette année la thématique choisie est celle de l'accès à la santé. La santé est pour le monde entier un sujet majeur avec la pandémie que nous connaissons depuis deux ans mais il s'agit aussi d'un sujet crucial sur le long terme : avant même la crise sanitaire actuelle, nous discutons des problématiques d'accès de nos populations aux soins, sur l'ensemble de notre territoire national.

Monsieur le Président, vous êtes vous-même médecin, vous avez d'ailleurs étudié à Paris, et vous avez été ministre de la Santé. Nous savons donc que ce sujet vous intéresse, vous aussi, tout particulièrement.

Nous sommes curieux de vous entendre sur la façon dont un grand pays comme la Chine, avec 1,4 milliard d'habitants et un territoire de 9,6 millions de km², fait face à la pandémie, qui a vu sa naissance dans votre pays, et plus généralement organise son système de santé, la couverture par l'assurance maladie ainsi que l'offre de soins, de base, d'urgence et spécialisés, notamment auprès de personnes vivant dans les zones les plus reculées. Peut-être pourrez-vous également nous dire comment ce système s'est adapté face à la pandémie de covid19 ?

Avant cela, il me revient de vous donner, à grands traits, quelques éléments sur le système français. Notre système de santé est piloté par les ministères chargés de la santé et des affaires sociales, les agences régionales de santé, et l'assurance maladie. Il repose sur deux piliers : une offre de soins diversifiés, et un système de Sécurité sociale créée à la Libération, financée par des cotisations sociales, qui assure à chaque patient le remboursement des dépenses de santé.

Notre offre de soins s'appuie sur des structures multiples avec trois grandes catégories :

- une médecine de proximité dans les villes et les zones rurales, assurée par des médecins, dentistes, pharmaciens, infirmiers, sages-femmes..., qui exercent à titre individuel comme professionnels libéraux ou de manière coordonnée dans des centres ou des maisons de santé qui se développent actuellement.
- des établissements hospitaliers publics et privés (45 % de nos établissements sont publics). Nous disposons de plus de 3 000 établissements proposant plus de 400 000 lits. Nous disposons de plusieurs milliers de lits de réanimation, dont le nombre peut être adapté en fonction de la situation sanitaire ;
- enfin nous comptons environ 35 000 établissements sociaux ou médico-sociaux pour personnes âgées dépendantes ou pour personnes en situation de handicap.

Notre système repose sur la liberté de choix du patient : chaque Français peut choisir son médecin traitant, un spécialiste en accès direct, son établissement de santé, sa structure d'hébergement, ceci dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Les médecins libéraux disposent de la liberté d'installation et prescrivent librement. En outre, les professionnels de santé peuvent conjuguer activité libérale et hospitalière. Ce système nous a permis d'offrir à notre population une offre de soins de qualité, mondialement reconnue.

Pour autant, la dernière période et notamment la pandémie ont souligné plusieurs défis à relever. La répartition de l'offre de soins est devenue inégale sur le territoire. L'accès à des soins spécialisés est plus complexe dans les zones rurales mais aussi dans les quartiers les moins favorisés. Nous faisons face à une pénurie de médecins, d'autant que toute une génération va partir à la retraite. C'est un sujet d'attention majeur pour nous sénateurs.

Après une phase de restructuration hospitalière qui a vu le regroupement d'établissements et une rationalisation des dépenses de santé, la pandémie vient de nous conduire à réaugmenter le niveau des dépenses de santé. C'est un défi pour l'avenir. La prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitera également des moyens en augmentation. Le numérique, qui peut peut-être permettre des nouveaux services, mais ne peut pas se substituer à la nécessité de soins physiques, est aussi un sujet d'avenir. Nous connaissons donc des débats sur l'ampleur des évolutions nécessaires des dépenses de santé. Pourriez-vous nous dire ce que fait la Chine en la matière ?

Enfin, la pandémie devrait nous conduire à débattre des enjeux de sécurité sanitaire mondiale. La situation de l'Organisation Mondiale de la Santé, la coopération scientifique et en matière de recherche, l'inégalité d'accès aux vaccins dans le monde, l'objectif d'en faire un bien public mondial... tous ces sujets et bien d'autres nous paraissent essentiels pour l'avenir. Dans quels domaines la Chine et la France pourraient-elles coopérer davantage pour cette sécurité sanitaire mondiale, voilà une question sur laquelle nous aimerions entendre votre point de vue ?

Merci pour votre attention et merci par avance pour votre éclairage sur le système chinois d'accès à la santé.